

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 30 janvier 2014, à vingt heures à la mairie de Meslay-du-Maine, sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX.

Étaient présents : Mr LE ROUX, Maire, Mme LAUNAY, Mr POULAIN, Mme GAUTIER, Mrs BORDIER, BOULAY, Mme MONNERET, adjoints, Mrs BOURDAIS, BRAULT, Mmes BRETEAU, BRUNEAU, CHEVALIER, DAUBERT, Mrs DEMAS, GASCOIN, GOUAS, Mme JARDIN, Mr MERCIER, Mmes PICHEREAU et TAUNAIS.

Absent : Mr VEILLÉ.

Secrétaire : Mr BOURDAIS.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 DECEMBRE 2013

Monsieur le Maire propose d'ajoute à l'ordre du jour :

- Adhésion 2014 à la Fondation du Patrimoine

DÉCISIONS DU MAIRE

N°2013 – 048 : Déclaration d'intention d'aliéner un terrain sis à MESLAY-DU-MAINE, 30 rue des Tilleuls, cadastré section AB n°269 pour une superficie de 471 m², appartenant à Madame Marie HEURTEBIZE. La commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à son droit de préemption.



N°2013 – 049 : Acceptation du contrat de prestations de nettoyage par la société SPID ANJOU de Château-Gontier (53) pour la période du 01/01/2014 au 28/02/2014 pour un montant mensuel de 1 078.04 € HT pour la mairie, 203.62 € HT pour le vestiaire du stade et 3 350.92 € HT pour la socioculturelle.

N°2013 – 050 : Acceptation d'une indemnité de MEDIAN ASSURANCES d'un montant de 1 607.50 € pour le solde du remboursement du sinistre consécutif à une fuite sur le refoulement de la station de pompage.

N°2014 – 001 : Location d'un logement situé 26 Rue de la Gare (appartement 1^{ier} étage) à Monsieur Paul GUEDON à compter du 1^{er} février 2014 pour un montant mensuel de 329 € et d'une provision mensuelle de chauffage de 60 €.

BUDGET – FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES DU LUNDI 20 JANVIER 2014 - SUBVENTIONS

Etaient présents : Jean-Marc POULAIN, (adjoint aux finances), Huguette GAUTIER, Pierre BORDIER, Christian BOULAY, Mickaël GOUAS, Noëlle LAUNAY et Françoise MONNERET

Etait excusé : Patrick LE ROUX

Etaient absents : André BOURDAIS et Ghislaine DAUBERT

Assistaient : Benoît GASSIOT et Matthieu LAMBERT (D.G.S)

Ordre du jour :

- Subventions 2014

Monsieur POULAIN rappelle la procédure en expliquant que chaque association a reçu un dossier de demande de subvention à compléter, précisant notamment que ce sont les bilans arrêtés à la date de la dernière AG qui sont demandés et que cela est suffisant pour instruire les dossiers.

Il informe la commission que l'inflation cette année a été de 0.6% et propose un taux d'augmentation de la subvention de 1%, mise à part pour les associations qui ne demandent pas plus que l'an passé.

Monsieur POULAIN présente le tableau récapitulatif de l'ensemble des demandes de subventions.

1. Subventions associations diverses :

L'association **Histoire et Mémoire** demande 1 500 € pour organiser les commémorations autour de la 1^{ière} guerre mondiale (centenaire du début de la guerre). La commission émet un avis favorable.

Les **Retraités Meslinois** : Il est rappelé que la subvention est calculée sur la base d'un montant par adhérent : 2.25 € + 2% par adhérent pour 2013, soit 2.29 €. Pour 2014, le montant par adhérent avec l'augmentation de 1% se monterait à 2.31 €. Le montant de la subvention se monterait à 952 € (2.31 X 412) au lieu de 932 € l'an passé.

L'association du **Bal des Seniors** qui organisera 3 bals dans l'année, demande une subvention de 300 €. La commission propose de lui allouer 200 € liés à la création de l'association. Il est précisé que l'association louera la salle 3 fois dans l'année au prix de 600 €. **Madame MONNERET** demande pourquoi une deuxième association en plus de celle des retraités meslinois est créée puisqu'elle poursuit a priori les mêmes objectifs : organisation de bals. La commission décide de prévoir une rencontre avec l'association au printemps pour se faire expliquer le fonctionnement et les buts poursuivis par celle-ci.

Le **Comité des Fêtes** demande 3 000 €. La commission propose de rester sur une augmentation de 1% cette année comme pour les autres associations, soit 1 840 € et de rencontrer rapidement le C.D.F pour discuter de cette demande.

Comme l'an passé, le **Don du Sang**, bénéficiant de 6 gratuités de la salle par an ne sollicite pas de subvention.

La **FNATH** (association pour les accidentés de la vie) a produit de nouveau un dossier de demande de subvention. Il n'y a plus de permanence à Meslay. Mais pour autant, cette association de Château-Gontier continue de bénéficier à des Meslinois. Il est décidé de reconduire un montant de 50 € au titre de 2014.

Tuning Car 537 : 2 adhérents à Meslay et participation à des animations du territoire communal : 100 € octroyé.

SPA : pas d'adhésion au prix de 817.80 € mais un don de 96 €.

Marché : quelles actions d'animation sont menées ?

2. Subventions liées aux écoles

Les tableaux de calcul sont présentés à la commission et seront annexés au présent rapport.

3. Subventions liées au sport

Toutes les associations sportives n'ont pas déposé leur dossier de demande de subvention. De ce fait, il est impossible de faire le calcul de répartition des subventions qui dépend notamment des effectifs des associations. Les associations vont être relancées par mail.

Monsieur POULAIN propose de revoir cette partie lors de la réunion de la commission finances du 27/01/2014, notamment à la lumière de la proposition de répartition selon les nouveaux indices travaillés l'an passé par l'O.M.S, et qui justifie l'augmentation de 10% de la subvention demandée par l'O.M.S pour les clubs sportifs.

Monsieur BOULAY fait un rappel du mécanisme de calcul des subventions sportives :

- Un montant global accordé aux activités sportives (associations, sport à l'Ecole, OMS)
- 10% aux associations de sport des écoles
- Subvention pour les clubs : 90% réparti à 50% sur le critère compétition et 40% sur le critère loisirs.
- 10% de cette somme + 10 € de cotisation par association (23 y compris associations scolaires) reviennent à l'OMS
- 50% de la somme est distribuée aux associations selon un indice qui vise à favoriser le sport en compétition en insistant sur les jeunes
- 40% de la somme qui est distribuée aux associations selon un indice qui prend en compte les charges réellement supportées par les associations. C'est sur cet indice que l'OMS a travaillé pour revoir la répartition.

L'ensemble du tableau d'attribution de subvention des associations sportives sera revu lundi 27 janvier 2014.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES DU LUNDI 27 JANVIER 2014 – COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Etaient présents : Jean-Marc POULAIN, (adjoint aux finances), Patrick LE ROUX, Pierre BORDIER, Christian BOULAY, Mickaël GOUAS, Noëlle LAUNAY et Françoise MONNERET

Etait excusée : Huguette GAUTIER

Etaient absents : André BOURDAIS et Ghislaine DAUBERT

Assistait : Matthieu LAMBERT (D.G.S)

Le projet de compte administratif du budget général est présenté à la commission par Monsieur le Maire. La commission est informée que le vote des comptes de gestions et des comptes administratifs ne pourra se faire lors du prochain conseil municipal. Des écritures tardives ne permettent pas à la Trésorerie de sortir les comptes de gestion avant la réunion.

Concernant le compte administratif du budget principal, Monsieur le Maire souligne le fait que l'an passé, le déficit d'investissement se montait à près de 600 000 € et qu'en cette fin d'exercice 2013, nous dégageons un excédent.

La difficulté de l'exercice 2014 sera d'avoir à payer la totalité des travaux Gendarmerie, sans pouvoir encaisser les subventions liées à ce projet sur ce même exercice, les travaux devant se terminer au mois de novembre.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES DU MERCREDI 29 JANVIER 2014 – COMPTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES - SUBVENTIONS

Etaient présents : Jean-Marc POULAIN, (adjoint aux finances), Pierre BORDIER, Christian BOULAY, Noëlle LAUNAY et Françoise MONNERET

Etait excusée : Patrick LE ROUX, Mickaël GOUAS et Huguette GAUTIER

Etaient absents : André BOURDAIS et Ghislaine DAUBERT

Assistait : Matthieu LAMBERT (D.G.S)

Les tableaux d'attributions de subventions sont présentés à la commission et validés.

Monsieur POULAIN fait ensuite la présentation des projets de CA et de BP de l'ensemble des budgets annexes.

A la suite de la présentation des rapports de la commission finances et des budgets primitifs par Monsieur Jean-Marc POULAIN, adjoint chargé des finances, Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il conviendra de faire des choix dans les investissements et que tout ne pourra pas être réalisé. En effet, le projet de la Gendarmerie va monopoliser la quasi-totalité de la capacité d'investissement de la commune pour l'exercice 2014. Si d'autres projets devaient être menés, il faudrait recourir à l'emprunt.

Monsieur POULAIN précise qu'en attendant les versements de subventions liées à la construction de la Gendarmerie, un emprunt de court terme pourrait être utilisé.

Cette situation est notamment due au fait que la vente de l'actuelle Gendarmerie ne pourra pas intervenir avant le déménagement des Gendarmes dans les nouveaux locaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne faudra pas se précipiter dans cette vente et ne pas démanteler l'ensemble en le vendant en plusieurs lots. De plus, il faut éviter de concurrencer le projet « Esplanade des Grands Jardins » en sollicitant des promoteurs sur la reconversion de l'ancienne Gendarmerie.

Concernant le projet « Esplanade des Grands Jardins », Monsieur le Maire rappelle que celui-ci pourra être le projet principal des années à venir poursuivant plusieurs objectifs :

- densification, en lien avec les exigences des services de l'Etat retranscrites dans le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration,
- réponse aux attentes de logements de proximité du centre-ville, notamment pour les aînés,
- proposition de locaux de services et de commerce.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra travailler ce projet en soignant la liaison avec la Place du Marché par le Carrefour du Centre pour éviter de déséquilibrer les 2 pôles et éviter une désertification de la Place du Marché.

Concernant le budget de la salle socio, il est noté que le déficit compensé par le budget communal n'a pas été complètement comblé sur l'exercice 2013 par la subvention d'équilibre. Aussi, il faut prévoir environ 25 000 € de plus sur l'exercice 2014 au budget principal en dépense pour le versement de cette subvention d'équilibre.

Sur ce point des difficultés à équilibrer le budget de la salle socio, est abordé le résultat de l'appel d'offres concernant le marché de nettoyage des locaux. Une des trois offres est jugée trop basse et sans rapport avec les prestations demandées. Une autre de la société ATMOS PROPLETE pourrait permettre d'économiser 25 000 € par an par rapport au contrat actuel sur le nettoyage de la salle.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'une meilleure communication autour de la salle pourrait permettre d'attirer d'autres locations permettant d'augmenter les recettes et donc le déficit du budget annexe de la salle socio.

Madame CHEVALIER demande si un état des locations de la salle peut lui être communiqué. Il lui sera envoyé.

Concernant les subventions, Monsieur le Maire interpelle le Conseil Municipal au sujet de la création de l'association « Bals des Seniors Meslinois ». En effet, faut-il cautionner un dédoublement d'association (Retraités Meslinois), pour permettre une éventuelle exonération pour l'organisation de bals supplémentaires sur une année complète. Avant de verser les 200 € de subvention à la création d'association, ne faudrait-il pas rencontrer le bureau de l'association pour se faire éclaircir la situation ?

Par ailleurs, la commission finances a prévu de rencontrer également le bureau du Comité des Fêtes. Le principe d'allocation d'une subvention sur la base des années précédentes est acté. La rencontre permettra de comprendre la demande d'aide supplémentaire pour l'exercice 2014.

Concernant les subventions sport, il est précisé que c'est un nouveau mode de calcul qui est adopté avec une modification de l'indice B favorisant la pratique du sport loisir. Comme pour les autres associations, l'enveloppe globale allouée aux subventions liées au sport est revalorisé de 1%.

VOTE DES SUBVENTIONS ET RAPPORTS COMMISSIONS FINANCES

Le **Conseil Municipal**, après s'être fait présenté le tableau de répartition des subventions 2014, et en avoir délibéré, Monsieur BOURDAIS ne prenant pas part au vote et Madame GAUTIER s'abstenant, **approuve** les propositions de la commission finances et les tableaux d'attribution des subventions présentées ci-dessous. Les rapports de la commission finances des 20, 27 et 29 janvier 2014 sont annexés à la présente délibération.

➤ Associations sportives :

	Répartition 2013	Propositions 2014
ASM Football	3 677.00 €	3 750.00 €
ASM Pétanque	546.00 €	801.00 €
Badminton	1 227.00 €	766.00 €
Basket club Meslinois	912.00 €	1 213.00 €
Boules Meslinoises	413.00 €	353.00 €
Club de Tennis et de Squash	939.00 €	1 035.00 €
Compagnie St Georges - Tir à l'Arc	938.00 €	944.00 €
Association de Patins à roulettes	1 282.00 €	1 187.00 €
Association de danse "Terpsichore"	308.00 €	353.00 €
Cyclotourisme Meslinois	413.00 €	353.00 €
Association la Retraite Sportive	308.00 €	353.00 €
Gymnastique Volontaire Meslinoise	308.00 €	353.00 €
Hand-ball club	2 421.00 €	2 585.00 €
Judo-club de Meslay	1 833.00 €	2 026.00 €
Tennis de Table Club de Meslay	1 127.00 €	1 074.00 €
Twirling club de Meslay	1 012.00 €	1 000.00 €
Swin Golf Club de Meslay	1 151.00 €	1 170.00 €
Volley-Ball	308.00 €	353.00 €
Jogging Meslay	930.00 €	583.00 €
Office Municipal des Sports	2 477.00 €	2 504.00 €
Association Sportive du Collège Maurice Genevoix	659.00 €	665.00 €
U.S.E.P. Ecole René Cassin	693.00 €	665.00 €
A.S.S.C. - Collège Saint Joseph	642.00 €	611.00 €
A.S.S.C. Sacré-Coeur	466.00 €	543.00 €
TOTAL	24 990.00 €	25 240.00 €

➤ Autres associations :

Associations Meslinoises "autres"	Subventions 2013	Propositions 2014
Amicale des Anciens d'Afrique du Nord et Anciens Combattants	333.00 €	333.00 €
Destruction des Nuisibles et Protection des Cultures	290.00 €	290.00 €
Association des assistantes maternelles	302.00 €	305.00 €
Comice Agricole	1 004.00 €	1 014.00 €
Comité Secteur Meslay-Zabré	1 000.00 €	1 000.00 €
Familles Rurales	936.00 €	945.00 €

Associations Meslinoises "autres"	Subventions 2013	Propositions 2014
Meslay-Roumanie	1 000.00 €	1 000.00 €
Secours Catholique	409.00 €	409.00 €
Harmonie Ste Cécile	702.00 €	702.00 €
TUNING CAR 537	100.00 €	100.00 €
Association Château de la Touche*	200.00 €	
Total des subventions aux associations "autres"	6 276.00 €	6 098.00 €
Association art Maine	400.00 €	400.00 €
Association des Seniors Meslinois	932.00 €	952.00 €
Comité des Fêtes	1 822.00 €	1 840.00 €
Festival de Jazz	6 240.00 €	6 300.00 €
Association Histoire et Mémoire de Meslay et du canton	1 000.00 €	1 500.00 €
Total des subventions aux associations culturelles	10 394.00 €	10 992.00 €
FNATH	50.00 €	50.00 €
Jardin Fleuri	100.00 €	100.00 €
Prévention routière	96.00 €	96.00 €
SPA Laval	96.00 €	96.00 €
Syndicat des commerçants non sédentaires	572.00 €	572.00 €
Secours Populaire français	409.00 €	409.00 €
Association pour le don du sang bénévole du Pays de Meslay-Grez	- €	
Total des subventions aux associations à caractère national ou départemental	1 323.00 €	1 323.00 €
TOTAL GÉNÉRAL	17 993.00 €	18 413.00 €

Association parents d'élèves

➤ Classe transplantée école publique	Subventions 2013	Propositions 2014
Classe transplantée école privée	8 784.00 €	8 545.56 €
OGEC des écoles privées	3 600.00 €	3 910.68 €
OGEC des Ecoles Privées	Subventions 2013	Propositions 2014
Subvention fonctionnement École Sacré-Cœur	76 912.64 €	78 059.33 €
Subvention fournitures scolaires	3 867.75 €	4 202.28 €
Subvention dotation travaux	2 700.00 €	2 700.00 €
Subvention à caractère social restauration scolaire (évaluation)	3 682.22 €	4 500.00 €

Le total général des subventions de 2014 proposé par la commission finances se monte à 145 570.85 € contre 142 529.61 € en 2013.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il faut relativiser le montant global de subventions allouées par la commune en observant que sur les 145 570.85 €, 101 917.85 € concernent les écoles, soit 70%.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Ce point est supprimé de l'ordre du jour.

AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Ce point est supprimé de l'ordre du jour.

A titre indicatif, les affectations des résultats pourraient être les suivantes :

	Excédent de fonctionnement 2013	Déficit de fonctionnement 2013	Excédent investissement 2013	Déficit investissement 2013	Affectation à l'investissement (compte 1068) Budget 2014	Report en fonctionnement	Report en investissement
Budget Général	758 284.09 €		122 612.64 €		758 284.09 €		122 612.64 €
Espace Meslinois	0		0				
Salle socioculturelle		21 161.44 €		5 369.36 €		21 161.44 €	5 369.36 €
ZAC	74 044.07 €			74 044.07 €			
Lotissement du Moulin à vent	247 753.92 €			247 753.92 €		247 753.92 €	247 753.92 €
Service de l'eau	77 273.37 €			21 813.99 €	77 273.37 €		21 813.99 €
Service assainissement	51 656.33 €		72 305.35 €			51 656.33 €	72 305.35 €

TAUX D'IMPOSITION DIRECTE POUR L'ANNEE 2014

En début de mandat, le Conseil Municipal s'était prononcé pour une augmentation régulière des impôts directs locaux, afin d'éviter des hausses importantes et ponctuelles comme en 2008. En 2010, cette augmentation a été gelée en raison de la crise.

L'an passé, le Conseil Municipal s'était prononcé pour un maintien des taux.

La commission finance propose de maintenir les taux, soit :

- **Taxe d'habitation : 20.95%**
- **Taxe sur le foncier bâti : 30.03%**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 39.62%**

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **se prononce** pour le maintien des taux actuels pour l'année 2014, soit :

- Taxe d'habitation : 20.95%
- Taxe sur le foncier bâti : 30.03%
- Taxe sur le foncier non bâti : 39.62%

Il est expliqué que les bases définitives 2013 et prévisionnelles 2014 seront communiquées au Conseil Municipal dès que celles-ci seront connues.

Monsieur le Maire précise que la Ville de Meslay-du-Maine se situe dans la fourchette haute des taux d'imposition des villes de même strate de population en Mayenne.

BUDGETS PRIMITIFS 2014

	DÉPENSES	RECETTES
BUDGET GÉNÉRAL		
Section de fonctionnement	3 300 150.24 €	3 300 150.24 €
Section d'investissement	4 369 339.64 €	4 369 339.64 €
TOTAL BUDGET GÉNÉRAL	7 669 489.88 €	7 669 489.88 €
BUDGET SALLE SOCIOCULTURELLE		
Section de fonctionnement	160 020.58 €	160 020.80 €
Section d'investissement	15 369.36 €	15 369.36 €
TOTAL BUDGET SALLE SOCIOCULTURELLE	175 660.16 €	175 660.16 €
BUDGET LOTISSEMENT "LE MOULIN A VENT"		
Section de fonctionnement	1 026 672.72 €	1 026 672.72 €
Section d'investissement	837 753.92 €	837 753.92 €
TOTAL BUDGET LOTISSEMENT "LE MOULIN A VENT"	1 864 426.64 €	1 864 426.64 €
BUDGET ZAC MOULIN A VENT		
Section de fonctionnement	464 044.07 €	464 044.07 €
Section d'investissement	464 044.07 €	464 044.07 €
TOTAL BUDGET ZAC MOULIN A VENT	928 088.14 €	928 088.14 €
BUDGET SERVICE D'EAU		
Section de fonctionnement	343 357.59 €	343 357.59 €
Section d'investissement	170 721.63 €	170 721.63 €
TOTAL BUDGET SERVICE D'EAU	514 079.22 €	514 079.22 €
BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT		
Section de fonctionnement	265 732.57 €	265 732.57 €
Section d'investissement	159 186.80 €	159 186.80 €
TOTAL BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT	424 919.37 €	424 919.37 €
TOTAL GÉNÉRAL	11 576 663.41 €	11 576 663.41 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **adopte** à l'unanimité les budgets primitifs 2014 (budget principal et annexes), selon le tableau ci-dessus présenté.

COMPTES DE GESTION 2013

Ce point est supprimé de l'ordre du jour.

MARCHE DE NETTOYAGE – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée le 30 décembre dernier. Les entreprises candidates ont jusqu'au mercredi 29 janvier 2014, 12 heures pour déposer leur offre.

8 entreprises ont retiré un dossier et 5 d'entre elles ont participé à la visite des différents sites de la commune objet de la consultation :

- prestations de nettoyage : Mairie, Salle Socio, vestiaires parc des sports
- vitreries uniquement : Centre Social, Pôle Enfance – Ecole Maternelle, Ecole Élémentaire.

L'analyse des offres est présentée au Conseil Municipal. Les prestations du nouveau marché devant débiter au 1^{er} mars prochain, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

Le tableau d'analyse des offres est repris ci-dessous :

LOT N°1 : Nettoyage des locaux

Candidat	Offre Lot 1 Nettoyage Locaux					Note prix	Note technique	Note envirt	TOTAL
	Mairie	Salle socio	Vestiaires Parc des Sports	MONTANT TOTAL	Option nettoyage rangement 5 tables et 30 chaises salle socio	50	40	10	100
Montant marché actuel SPID ANJOU	12 936,48 €	40 211,04 €	2 443,44 €	55 590,96 €					
ATMOS PROPLETE LAVAL (53)	15 307,57 €	15 538,00 €	4 339,43 €	35 185,00 €	6,00 €	35,52	40	10	85,52
SPID ANJOU CHÂTEAU GONTIER (53)	10 392,00 €	28 800,00 €	5 236,00 €	44 428,00 €	32,00 €	28,13	40	10	78,13
SAS PRESTIGE CONCEPT SERVICE LA FLECHE (72)	14 804,40 €	7 432,56 €	2 759,04 €	24 996,00 €	4,98 €	50	20	10	80,00

LOT N°2 : Vitrierie

Candidat	Offre Lot 2 Vitrierie						Note prix	Note technique	Note envirt	TOTAL	
	Mairie	Salle socio	Cassin	Fratellini	Pôle Enfance	Centre Social	MONTANT TOTAL	50	40	10	100
ATMOS PROPLETE LAVAL (53)	620,00 €	80,00 €	240,00 €	120,00 €	120,00 €	160,00 €	1 340,00 €	50	40	10	100,00
SPID ANJOU CHÂTEAU GONTIER (53)	1 278,00 €	570,00 €	1 084,00 €	448,00 €	448,00 €	672,00 €	4 500,00 €	14,89	40	10	64,89
SAS PRESTIGE CONCEPT SERVICE LA FLECHE (72)	898,00 €	349,00 €	321,00 €	162,00 €	146,00 €	207,00 €	2 083,00 €	32,17	40	10	82,17

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** de retenir l'offre d'ATMOS PROPLETE pour les 2 lots et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés dans les conditions financières ci-dessous :

- Lot N°1 : 35 185 € HT annuels pour les 3 sites à nettoyer objet du marché (Mairie, Salle Socio et vestiaires du Parc des Sports)
- Lot N°2 : 1 340 € HT pour un ensemble de prestations de vitrierie des bâtiments Mairie, Salle Socio, Ecoles (Cassin et Fratellini), Pôle Enfance et Centre Social.

C.A.U.E : COTISATION 2014

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère tous les ans au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne (CAUE). Le montant de la cotisation 2014 s'élève à 182,94 € (inchangée depuis 1994).

Monsieur le Maire demande si la commune adhère pour 2014.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** d'adhérer au C.A.U.E en 2014 et **accepte** d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle qui se monte à 182.94 €.

ADHESION 2014 A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Chaque année, la commune adhère à la Fondation du Patrimoine qui poursuit l'objectif d'aider aux rénovations de bâtiments anciens qu'ils soient publics ou qu'ils appartiennent à des particuliers. Monsieur le Maire rappelle que cette adhésion peut permettre l'obtention de subvention pour les interventions d'entretien sur les extérieurs des bâtiments, ce qui pourrait correspondre à un besoin pour Meslay-du-Maine dans les années à venir pour d'éventuels travaux sur l'Eglise.

Le tarif d'adhésion minimum pour une commune de notre taille est de 100 € (1 000 à 3 000 habitants).

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine en 2014 pour un montant de 100 €.

AMENAGEMENT GENERAL

TRAVAUX

AFFAIRES SCOLAIRES

RAPPORT DE LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES DU 21 JANVIER 2014

Etaient présents : Noëlle LAUNAY, adjointe chargée des affaires scolaires, Françoise PICHEREAU, Kathy BRETEAU et Mickaël GOUAS.

Participait : Matthieu LAMBERT, D.G.S.

Excusés : Marc MERCIER, Jacques BRAULT

Madame LAUNAY rappelle aux membres de la commission les différentes rencontres qui ont eu lieu avec le corps enseignant des deux écoles publiques et le personnel communal du pôle enfance.

1. Organisation de la réforme des rythmes scolaires

Cette organisation a été élaborée avec les équipes enseignantes et l'équipe d'animation de l'Espace des Enfants lors de réunions qui ont eu lieu le 8 octobre et le 4 novembre 2013, sur la base de propositions faites par les enseignants et des réflexions préalables des services municipaux.

Il a été décidé de retenir un scénario qui permet de scinder les temps d'activités périscolaires en 2 créneaux (début et fin d'après-midi). En effet, cette option permet de disposer pour les TAP de personnel qui travaille à la fois en début et en fin d'après-midi pour des périodes d'une heure à chaque créneau.

Ces créneaux seraient assurés en quasi-totalité par nos animateurs habituels (Greg, Anne Sophie, Marceline, Pamela et Caroline). Cette configuration limite le nombre d'intervenants différents.

Concernant les taux d'encadrement (14 ou 18 enfants), la commune ne comptera que ces animateurs. Les intervenants extérieurs qui viendraient apporter du « contenu » ne seraient pas comptés parmi l'encadrement (exception : animateur sportif par exemple).

Pour la maternelle, l'organisation ne changera pas beaucoup par rapport à ce qui se fait actuellement. Le rythme de l'enfant est déjà respecté actuellement avec des temps calmes sur les débuts d'après-midi.

Cette organisation est reprise dans un tableur EXCEL qui est présenté aux membres de la commission.

Madame LAUNAY rappelle que cette organisation a été présentée en conseil municipal et en conseil d'école. Celle-ci a été plutôt bien accueillie. Les interrogations portaient surtout sur le coût pour les familles, les temps de parcours entre les différents lieux d'accueil selon les moments de la journée, et le contenu des TAP qui

sera proposé. Madame LAUNAY précise qu'il a été répondu que, comme nous en avons l'habitude pour l'ALSH, nous serons à l'écoute des enfants pour définir le contenu des TAP.

En sachant que les temps TAP ne sont pas des temps obligatoires, la question se pose de l'inscription des enfants pour participer à ces TAP. La gestion de ces inscriptions préalables à la participation aux TAP pourrait être compliquée si on le fait au quotidien. Par contre, il est de notre responsabilité de savoir quels enfants nous sommes censés avoir à prendre en charge.

Concernant les contenus, Madame PICHEREAU fait remarquer qu'il faut faire attention à ne pas être trop exigeant avec les enfants par rapport aux activités qui seront proposées. Elle rappelle que la réforme a pour but d'alléger les journées des enfants. Les TAP ne doivent pas avoir vocation à ajouter des projets ou des contraintes trop lourds pour les enfants. L'ensemble de la commission approuve cette remarque.

Madame LAUNAY rappelle l'option qui a été prise de travailler avec nos professionnels permettra justement d'adapter les contenus appropriés.

2. Demandes de l'Ecole Privée pour cette organisation

Une réunion avec l'Ecole privée a eu lieu mardi 17 décembre à 17 h 30.

Etaient présents pour l'école privée : Madame MARSOLLIER, directrice, Monsieur LE GRIFFON, président de l'OGEC et Madame HUAUME, présidente de l'APE

Lors de cette réunion, les plannings hebdomadaires arrêtés ont été présentés en rappelant les contraintes (coût, l'optimisation d'utilisation du personnel...) et l'esprit voulu pour la réforme (professionnalisme, encadrement, séparation des lieux de TAP et de l'école...)

De son côté, l'école privée n'avait pas arrêté d'organisation et questionne la commune sur les points suivants :

- Capacité de nos locaux à accueillir les enfants de l'école privée dans les TAP
- Problématique du transport des enfants vers nos structures pour les TAP (une aide est clairement sollicitée)
- La restauration le mercredi pour les enfants qui fréquenteraient l'ALSH le mercredi après-midi.
- Le coût pour les familles

Les réponses apportées par la Mairie sont les suivantes :

- Une capacité d'environ 70 enfants sur le créneau du milieu d'après-midi entre les 2 périodes de TAP organisées pour l'école publique
- Travailler en système de navette entre ceux qui reviennent des TAP et ceux qui vont vers les TAP. Envisager une ouverture entre les 2 écoles pour minimiser la problématique de transport des enfants vers la structure d'accueil des TAP (Pôle Enfance)
- La restauration scolaire pourra être ouverte le mercredi midi uniquement pour les enfants fréquentant l'ALSH l'après-midi.
- La question de la facturation aux familles n'est pas encore tranchée.

La Mairie demande que le positionnement de l'école privée par rapport à la réforme et leur sollicitation soit clairement rapportés à la commune autour du 24 janvier de façon à pouvoir rester sur l'objectif d'organiser l'ensemble de la réforme avant la fin du mandat.

Pour le moment, nous sommes toujours dans l'attente des précisions concernant la nature des sollicitations de l'Ecole Privée.

3. Demande des communes extérieures

BEAUMONT, LE BURET et PREAUX nous sollicitent pour savoir si les enfants de leurs communes qui vont à l'ALSH le mercredi après-midi pourront bénéficier du service de cantine du mercredi midi. Le

transport à Meslay depuis ces communes serait assuré par le CG 53 dans le cadre des circuits de transports scolaires.

Ces communes demandent les horaires qu'il conviendrait de respecter pour bénéficier des services de Meslay. 7 familles sont concernées.

La commission émet un avis favorable au fait d'accueillir à la cantine les enfants des communes extérieures qui fréquentent l'ALSH l'après-midi.

De façon plus générale, concernant le service de cantine du mercredi, la commission se prononce pour le fait qu'il faut proposer le service aux familles le mercredi midi. En effet, tout le monde ne sera pas en capacité de récupérer ses enfants à la fin des cours. La commission s'interroge sur l'opportunité de sonder les familles sur ce sujet.

4. Faut-il facturer les TAP aux familles ?

Le surcoût annuel pour la commune :

- 25 000 € de charges de personnel pour encadrer les enfants sur les temps d'école où nous en aurions la responsabilité
- 2 000 € de charges de personnel pour l'entretien des locaux supplémentaires
- 5 000 € de frais de gestion divers (temps GRH, produits d'entretien, goûters, coûts des journées supplémentaires...)
- 8 000 € de charges de fluides du fait de l'augmentation de la durée d'utilisation des locaux
- 8 000 € de perte de recettes accueil de loisirs du mercredi matin

Pour un total d'environ 48 000 €.

De ces charges supplémentaires, il faut déduire :

- 14 000 € d'aide de la CAF dans le cadre du fonds « d'amorçage » de la réforme
- 10 000 € de charges de personnel en moins pour l'accueil de loisirs du mercredi matin.

La charge nette supplémentaire pour la commune serait d'environ 24 000 € par an.

Ces montants seront à actualiser en fonction de la sollicitation de service de l'école privée.

Par ailleurs, il faut aussi acheter du matériel permettant de proposer des contenus intéressants pendant les TAP :

- Four : atelier cuisine : 300 € (y compris un four)
- Atelier bois : 250 €
- Atelier fil : 150 €
- Atelier Touch ball : 250 € (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Tchoukball>)
- Atelier cirque : 850 €
- Atelier conte : 250 €

Les membres de la commission se prononcent pour la gratuité pour les familles pour éviter que certains enfants ne viennent pas et se retrouvent livrés à eux-mêmes chez eux ou même dans la rue.

Madame LAUNAY précise que cette réforme ne doit pas déboucher sur des inégalités entre les enfants et les familles.

Par contre, **Monsieur GOUAS** propose de demander une participation aux communes extérieures pour la mise en place de la réforme, sur le même principe que la participation aux frais de scolarité. L'ensemble des membres de la commission qui se prononcent favorablement à cette proposition demande que la préfecture soit interrogée sur ce point. En effet les textes de la réforme ne font pas état de dispositions concernant les communes d'accueil et le financement des enfants extérieurs pris en charge.

Ensuite, il faudra prévoir des rencontres avec les autres communes, après les élections de mars.

5. Demande de budgets d'investissement des écoles

ECOLE MATERNELLE

- 8 javelots en mousse : 80,00 € (à passer en fonctionnement)
 - matériel miniature pour créer parcours et espaces : 179,00 €
 - 1 Jeux de société : 200,00 €
 - Informatique : un ordinateur : 500,00 € (somme à augmenter)
 - 1 souris : 30,00 €
 - un massicot : 200,00 €
 - une relieuse : 100,00 €
 - petites maisons pour les petits pour compléter l'aménagement de cour : 1 000 €
- TOTAL : 2 800 €

ECOLE ELEMENTAIRE

La demande porte sur un aménagement de la cour (traçage et bancs). Il est présenté à la commission. Le devis de tracés se monte à 3 336 € TTC. Le mobilier est en cours de réflexion et de chiffrage.

Les membres de la commission émettent un avis favorables aux demandes d'investissement des 2 écoles.

Monsieur le Maire, réagissant au rapport de la commission affaires scolaires, approuve le fait que le choix est été fait d'organiser les TAP sur un lieu différent (Pôle Enfance) des classes permettant aux enfants d'avoir des repères. Les communes qui n'ont pas pu faire cette séparation déplorent des difficultés par rapport aux comportements des enfants qui ne savent plus quelle attitude adoptée selon les temps de la journée.

Par ailleurs, **Monsieur le Maire** souhaite que soit facturé aux familles un forfait pour ne pas avoir à revenir par la suite sur une gratuité qui aurait été instaurée trop vite, n'ayant pas la maîtrise complète des coûts et de leur évolution pour la commune. Il rappelle notamment qu'il n'y a pas de pérennité du fonds d'amorçage. De plus, quelles seront les évolutions des contenus des TAP et des coûts induits par leur mise en œuvre. Monsieur le Maire prône une prudence pour éviter d'avoir à revenir en arrière et à être contraint ensuite de faire payer aux familles.

Monsieur BOULAY propose qu'une participation soit demandée aux familles, même si celle-ci pourrait être modique.

Madame LAUNAY, rappelant que la présence des enfants pendant les TAP étant facultative, préfère instaurer la gratuité pour les familles pour éviter que certains enfants n'assistent pas au TAP du fait de la barrière du coût. Elle insiste sur le fait que l'Ecole doit être la même pour tous et doit permettre l'égalité entre les enfants et entre les familles.

De même précise-t-elle que dans tous les cas, si une participation devait être demandée aux familles, elle devra nécessairement être modique.

Monsieur BOULAY émet des craintes sur la durée dans le temps du fonds d'amorçage.

Monsieur le Maire souligne la remarque de **Monsieur GOUAS** pendant la commission affaires scolaires concernant les participations qui pourraient être demandées aux communes dont les enfants scolarisés à Meslay bénéficieront des TAP organisés par les services de la Ville de Meslay-du-Maine. Il sera demandé à la Préfecture dans quelle mesure ces participations peuvent être demandées aux communes extérieures. Pourrait-on s'appuyer sur un dispositif semblable aux participations aux frais de scolarité.

Madame MONNERET propose la gratuité pour les Meslinois et de demander une participation aux familles extérieures.

Monsieur le Maire et **Madame GAUTIER** se demandent dans quelle mesure un tel dispositif pourrait être légal et accepté par les services de l'Etat. Il convient d'interroger la préfecture et la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire entend et comprend les arguments en faveur de la gratuité mais se pose la question de la viabilité d'une telle décision dans le temps.

Aussi, les élus pensent que s'il devait y avoir facturation, cela devrait se faire sous la forme de forfait au trimestre tout en évitant un quelconque processus de pointage qui pourrait s'avérer très lourd à gérer, et ainsi générer des coûts supplémentaires.

Madame PICHEREAU est favorable à une gratuité rappelant que les parents qui ne peuvent pas venir chercher les enfants à la sortie de l'Ecole parce qu'elles travaillent ont déjà l'accueil périscolaire à payer et que l'accumulation pourrait être très lourde pour les familles.

Monsieur le Maire observe que si la commune doit faire un effort vis-à-vis des familles, c'est peut-être sur le prix du repas à la cantine scolaire qu'il peut être consenti, considérant qu'assurer au moins un repas par jour équilibré et de qualité aux enfants est souhaitable du point de vue de la santé publique.

Madame LAUNAY affirme qu'elle veut éviter une Ecole à deux vitesses.

Madame BRETEAU propose d'instaurer la gratuité dans un premier temps, dans le cadre d'une année test.

Madame MONNERET, revenant sur le principe de la gratuité que pour les Meslinois précise qu'elle souhaiterait que ce ne soit pas les familles qui aient à payer mais directement les communes d'où sont issus les enfants.

Madame LAUNAY rappelle que nous sommes toujours dans l'attente des éléments de décision de l'Ecole Privée et qu'il convient d'en prendre connaissance avant de prendre toute décision définitive sur le sujet de la gratuité ou de la facturation aux familles.

Monsieur BOULAY dit que beaucoup de communes qui avaient mis en place la réforme reviennent dessus et ne l'appliqueront pas à la prochaine rentrée.

SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

PROGRAMMATION CULTURELLE

BILAN 2013

Le bilan et le budget 2013 sont annexés.

PROGRAMMATION 2014

Lors d'un prochain Conseil Municipal, il conviendra de voter les tarifs des entrées sur chaque évènement de la programmation culturelle.

Madame LAUNAY, adjointe chargée de la politique culturelle rappelle qu'un certain nombre d'évènements existaient déjà auparavant pour un coût d'environ 9 400 €, sur le total de 24 960 € qui reste à la charge de la commune pour mener la politique culturelle.

Elle reprend l'ensemble de la programmation pour présenter chaque évènement au Conseil municipal.

Par exemple, le spectacle « Le Carnaval des Animaux », proposé par Vincent BREHARD, ferait l'objet de 2 représentations scolaires et 1 représentation ouverte à tous.

Concernant le festival celtique initialement prévu en août 2014, il est expliqué qu'il reste trop peu de temps pour organiser cet évènement et que celui-ci serait plutôt proposé en 2015, en collaboration avec le Centre Social, dans le cadre d'un évènement type « MERLEYO » qui avait eu lieu en 2011. Cela n'empêchera pas d'accueillir une grosse tête d'affiche, précise **Madame LAUNAY**.

GESTION DU PERSONNEL / SERVICES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Suite à la réception du tableau des propositions d'avancement de grade pour l'année 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer le grade d'Educateur Principal de jeunes enfants au 1^{er} février 2014
- de créer le grade d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2014

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** :

- de créer le grade d'Educateur Principal de jeunes enfants au 1^{er} février 2014
- de créer le grade d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2014

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « argent de poche », qui s'adresse aux jeunes du territoire et organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'organiser un chantier sur l'année 2014 qui se déroulerait aux vacances de printemps (28 avril au 9 mai). Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 5,00 € de l'heure.
- le chantier consisterait à des travaux de peinture.
- d'autoriser le Maire à signer les contrats passés avec les jeunes et à la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **accepte** de participer à l'opération « Argent de Poche » en organisant les chantiers ci-dessus exposés et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document, et notamment les contrats avec les personnes recrutées, permettant de mener à bien cette opération.

CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Le Centre de Gestion va renouveler le marché concernant les assurances risques statutaires au 1^{er} janvier 2015.

Il interroge la commune pour savoir si nous sommes susceptibles d'adhérer à ce contrat groupé.

Actuellement, nous sommes assurés en direct avec le groupe AVIVA et jusqu'alors, notre taux de cotisations était plus intéressant que celui du contrat groupé du CDG 53.

Le taux ayant été revu par AVIVA, la différence de taux de cotisation n'est plus significative.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'adhérer éventuellement à ce contrat si les conditions de l'appel d'offres étaient favorables. Dans ce cas, il convient de donner mandat au CDG 53 pour procéder à la mise en concurrence.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à donner mandat au Centre de Gestion de la Mayenne pour procéder à la mise en concurrence pour un contrat d'assurance groupe risque statutaire en vue d'adhérer à ce contrat si les résultats de l'appel d'offres étaient favorables.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PISCINE INTERCOMMUNALE

Une réunion à laquelle **Monsieur BOULAY** et **Madame LAUNAY** ont participé le 27 janvier dernier a eu lieu à la CCPMG concernant les derniers arbitrages avant la validation de l'avant-projet définitif en Conseil Communautaire.

Monsieur BOULAY précise qu'il y a peu de modifications à attendre du projet par rapport aux dernières présentations, mais qu'il y a toujours un doute sur la pertinence de la mise en œuvre d'une chaudière bois. En effet, pour que le Conseil Général (collège) et la commune (Centre Social) se prononce sur l'opportunité de se raccorder à un éventuel réseau de chaleur, il faut connaître les coûts qui leur seraient facturés.

S'il y a chaudière bois, elle serait à l'extérieur du bâtiment piscine. Dans tous les cas, les 2 chaudières gaz qui seront installées pourront suffire aux besoins en chauffage de la structure (air et eau).

Madame TAUNAIS émet des doutes sur l'opportunité de la chaudière bois, dans un contexte où nous bénéficions du gaz de ville, mais aussi en émettant des doutes sur la capacité de la filière bois locale à produire pour l'ensemble des besoins qui se développent. Les coûts d'approvisionnement pourraient donc augmenter.

Monsieur le Maire précise que la filière bois fait partie de la politique départementale (CG 53) en matière de fourniture énergétique, que des engagements semblent déjà pris et que le choix n'est plus d'actualité.

Monsieur BOULAY précise que l'architecte a toujours défendu la solution de chaudière gaz pour le projet.

SPORT

QUESTIONS DIVERSES

DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Conseil Municipal :

27/02

Réunions et manifestations :

- Galette O.M.S : lundi **3 février** à 20 heures.
- Commission Communale des Impôts Directs : jeudi **6 février** à 9 heures.
- Commission culture et vie associative : jumelage – voyage du 1^{er} au 4 mai : jeudi **6 février 2014** à 20 h 30 en Salle Bleue
- Inauguration Boules Bretonnes : samedi **15 février** à 10 h 30.
- Réunion personnes publiques associées PLU : lundi **17 février** à 14 h 30
- Maisons fleuries : mercredi **26 février** à 20 heures
- Elections Municipales : **23 et 30 mars** 2014
- Elections européennes : dimanche **25 mai** 2014
- Fête de la Musique : **27 juin**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.